



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PREVENTION « FEUX DE FORÊT, LES PREVENIR ET S'EN PROTEGER

Rodez, le 02/07/2020

Pour la 3^e année consécutive, le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et avec l'appui de l'ONF et de Météo-France, déploie, du 19 juin au 18 août, sa campagne nationale de prévention des feux de forêt. L'objectif de cette campagne est de rappeler les bons gestes pour éviter les imprudences et donner les bons conseils pour se protéger en cas de feu, dans un contexte où une grande partie du territoire connaît des conditions de sécheresse qui contribuent à la vulnérabilité des végétaux.

« Il faut faire preuve de vigilance et adopter de bons comportements face aux risques d'incendie, car 90 % des départs de feux sont dus aux activités humaines. Par ailleurs, le réchauffement climatique intensifie et diffuse ces phénomènes. Pour les prévenir et s'en protéger, il est essentiel de diffuser les bons comportements » indique Elisabeth Borne.

Cette 3^e édition est étendue à l'ensemble du territoire métropolitain, au-delà des départements du Sud de la France initialement couverts. Si ces derniers sont toujours les plus exposés, le retour d'expérience indique que le risque d'incendie concerne l'ensemble du territoire.

La campagne de prévention du risque d'incendie de forêt a une triple ambition :

- Réduire les départs de feux de forêt et espace naturel. Le déficit de précipitations dans une grande partie du territoire en cette fin de printemps a rendu la végétation très sèche et propice aux départs de feux, en forêt et dans les zones de nature comme les friches, talus, bords de route, champs, landes... ;

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



- Favoriser les mesures qui limitent la propagation du feu car c'est aujourd'hui tout le territoire métropolitain qui est concerné par le risque d'incendie ;
- Adopter les bons réflexes pour se protéger et se mettre à l'abri.

Le Gouvernement entend ainsi rappeler que pour réduire le risque de départ de feu de végétation, il convient de respecter de bons comportements par des gestes simples :

- en ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de fuel ou de gaz) ;
- en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailleuse, poste de soudure...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraîches de la journée pour les réaliser afin de minimiser les risques ;
- en ne faisant pas de barbecue ou de feu à proximité de végétaux ;
- en ne fumant pas à proximité de zone de nature comme les friches ou les champs ;
- et en ne jetant pas ses mégots.

Rappelons qu'en 2019, 3 005 feux ont été recensés en France et 5 124 hectares de forêts ont été brûlés. Dès le printemps 2020, plusieurs feux ont eu lieu, dépassant les seules régions méridionales.

La Préfète de l'Aveyron en appelle donc à la plus grande vigilance et aux bons comportements de chacun.

Des informations complémentaires sont disponibles via les sites internet www.aveyron.gouv.f et www.feux-foret.gouv.fr

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

